L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLEANS MARDI MATIN, 28 JUILLET 1874.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 28 JUILLET.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR

Par E. Roger & Co., dans leurs salles d'encan,—Bottes, souliers et brodequins.

Par Placide J. Spear, au No. 317 rue Villeré, entre Esplanade et Kerlérec—meubles riches, piano, etc.

Par S. Guinault, à son bureau d'encan—meubles, ameublement, etc.

Par O. de Ferier & Co., rue Bourbon, entre Conti et St-Louis—bibles.

Par Hoffman, Mayer & Co., au No. 36 de la rue de Chartres—bottes, souliers et brodequins.

Chose difficile à croire.

Il nous est venu du Nord un rapport qui nous paraît difficile à croire. On sait bien que les Yankees ne sont pas fort délicats sur la manière de faire le commerce et d'étendre leurs relations mercantiles partout où ils peuvent le faire; on sait bien aussi qu'ils n'hésitent jamais à sacrifier leur philosophie à un intérêt d'argent et qu'en définitive ce dernier intérêt est leur suprême loi. C'est ainsi qu'on a vu, avant la guerre de sécession, et pendant cette guerre, des Yankees blâmer la Caroline du Sud de prétendre à défendre l'esclavage et la blâmer aussi de se préparer à cette défense quand ils avaient eux-mêmes des navires en croisière dans les eaux d'Afrique pour recevoir les nègres dont leurs agents de l'intérieur leur ménageaient des cargaisons.

Nous pouvons le dire, parce que nous l'avons vu : jamais la traite des nègres pour les marchés Cubains ne fut si active que pendant cette lutte de quatre ans, lutte dont le but était de déterminer si l'institution de l'esclavage périrait aux Etats-Unis ou ne périrait pas, et cette traite était faite exclusivement par des navires américains, conduits par des officiers et des équipages américains. C'était Serrano qui gouvernait alors l'île de Cuba, pour le compte de la reine Isabelle, et Serrano fut mal très discrètement les yeux sur le nombreux arrivages de Bossales qui les débarquaient sur tous les points des côtes Cubaines. Ces débarquements se faisaient avec une facilité et une sécurité telles qu'il n'était pas plus de personne n'avait à s'y opposer, chacun comprenait bien que l'esclavage aux Etats-Unis courait de grands dangers et que s'il ne périssait pas dans la guerre, la prolongation en serait bien longtemps de l'état de trouble où le Nord allait être plongé.

Aujourd'hui, ce sont les républicains qui gouvernent l'Espagne, du moins ceux qui la gouvernent se font-ils l'honneur de s'appeler ainsi; aujourd'hui ce même Serrano qui en 1861 était si accommodant pour les négriers, se trouve à la tête des Républicains de la Péninsule; il n'est plus capitaine-général dans les Antilles, mais il nomme les capitaines-généraux, leur dicte la conduite qu'ils doivent suivre en administration et en politique, surtout dans leurs rapports avec la grande République fédérale dont les novicos démocrates d'Espagne voulaient naguère qu'il valût toujours adopter les institutions, et Serrano, parvenu au comble du pouvoir, n'a pas de renonce à des vues économiques et industrielles à l'égard de l'île de Cuba. Au contraire, il doit y tenir plus que jamais, afin de tirer encore un revenu de cette île qui ne peut plus être défendue contre les Cubains indépendants que par ses propres ressources, l'Espagne étant épuisée d'hommes et d'argent et harcelée, en outre, par une puissante insurrection. Les Carlistes, en effet, ont au moins autant de guerillas à la grande guerre avec des armées nombreuses, rapides non seulement de livrer des batailles rangées mais de les gagner aussi et d'emporter des villes.

Il est clair que dans une situation pareille, le gouvernement d'Espagne, sous Serrano, ne chicanera pas avec les partisans de l'esclavage à Cuba, et ne s'avisera pas de contrecarrer les plans ou les envies des aventuriers de la navigation ou du commerce, dont le but est de faire des affaires lucratives dont l'île profitera la première. C'est en ce sens que nous croyons au rapport d'après lequel les importateurs de nègres aux Etats-Unis et ailleurs seraient désormais les défenseurs actifs de l'esclavage à Cuba, et y maintiendraient au besoin l'autorité ultramontaine contre les insurgés. L'assistance serait industrielle, agricole, commerciale, esclavagiste, cou[illegible]rtrice et en parfaite harmonie avec les [illegible] de concours que des Yankees peuvent donner et dont ils ne se montrent jamais avares, quand ils y trouvent leur bénéfice particulier. Mais nous ne pouvons croire qu'ils aient avancé indirectement des fonds au gouvernement de l'île, en mettant les négociants du pays à même de favoriser les plans financiers de ce gouvernement. Ce serait là une autre affaire et à laquelle les négriers de Boston ne se prêteraient pas volontiers.

Ce qui fait aujourd'hui en faveur du maintien de l'esclavage dans l'île, les Anglais le [illegible] donné le premier exemple de l'[illegible]ST, lorsque la traite fut sur le point d'expirer, ainsi que l'esclavage, sous les efforts du capitaine-général Valdeck. La consommation croissante du sucre en Angleterre, par suite de la réduction du droit, donna à cette époque, un nouveau stimulant à l'institution de l'esclavage; ce stimulant fut plus soit lorsque les sucres anglais et d'ailleurs furent mis sur le même pied par rapport au tarif des traites avec la même faveur; de sorte toute idée d'abolition fut abandonnée, par le gouvernement d'Espagne, surtout par le gouvernement de l'île, et l'on vit peaux plus qu'auparavant de partisans du l'esclavage. Ce fut par conséquent l'Angleterre qui, par l'abaissement de son tarif, a aidé l'Espagne à perpétuer l'esclavage dans l'île de Cuba.

Aujourd'hui c'est la consommation du sucre aux Etats-Unis qui le maintient, l'encourage et le perpétue; et le stimulant est d'autant plus actif que cette consommation devient toujours plus grande en raison justement de la décadence rapide de la culture de la canne à sucre en Louisiane.

On voit par là les fruits de l'abolition d'un côté et de la conservation de l'autre. Les Etats du nord de la fédération américaine ont su, tirant sur les Etats du Sud, sans prévoir guère aux horreurs, massacres et aux destructions industrielles et commerciales que ce mouvement pouvait occasionner, se sont conduits en sauvages et en Jacobins tout à la fois. Ils ont tout bouleversé, ruiné, pour le seul plaisir de donner le Sud, et de n'avoir plus à craindre son influence supérieure dans la politique américaine. Ils sont parvenus à leur but, mais en causant au pays un irréparable tort; et les voilà aujourd'hui qui désirent, pour la plus grande des colonies espagnoles dans les Antilles, la conservation de l'esclavage qu'ils ont avec tant d'ardeur, stupidement, brutalement supprimé dans les Etats du Sud, sans avoir pris à cet égard la moindre de ces précautions de police que les abolitionistes européens avaient prises partout où leurs doctrines avaient triomphé. Les Yankees, importateurs du rum, du sucre étranger, en sont donc aujourd'hui aux regrets d'avoir contribué à la politique dévastatrice qui a amené [illegible] et ils ne gardent bien [illegible] de la reconnaître. Ils ne [illegible] de fournir des fonds aux Cubains; mais d'un côté l'esclavage à Cuba, il y a pour le soutien de l'ordre et de la protection, et tous n'y crois que dans la proportion des sucres brut et des tabacs qu'ils en exportent.

Les tirages de la Loterie
De la Louisiane
Se suivent et se ressemblent,
Car nombre de gens y gagnent
Très régulièrement.
Les tirages de la Loterie
De la Louisiane
Se suivent et se ressemblent
Car nombre de gens y gagnent
Très régulièrement.

COLLÈGE DE L'IMMACULÉE CONCEPTION. —Les exercices de fin d'année de ce Collège ont eu lieu, hier soir, et se sont terminés à une heure fort avancée. Cette solennité imposante s'est très bien passée et a fait régnaître dans notre cœur d'heureux souvenirs.

La salle, bien que vaste, pouvait à peine contenir la foule élégante qui s'y pressait, et malgré la chaleur excessive, nous avons remarqué l'attention consciente et soutenue avec laquelle ces exercices ont été suivis. Le programme de la soirée se composait d'un débat, en anglais, intitulé: *Notre système de papier-monnaie est-il rationnelle* d'un *récitatif* (chanson comique), et d'un drame anglais en deux actes: *The Hidden Gem.*

MM. Charles Théard et R. Williams, soutenant la thèse négative, ont ouvert le débat; et MM. T. Commagère, Jr, et F. Bourk, soutenant la thèse affirmative, l'ont clos. A notre avis, ces messieurs ont fort habilement traité ce sujet, et ont prouvé qu'il ne craignaient pas d'aborder un sujet difficile d'économie politique.

Le juge de la question, M. Bourk, a rendu une décision impartiale, qui a pu non seulement aux jeunes élèves qui ont pris part au débat, mais encore à ceux qui y ont assisté.

M. H. DeMahy, jeune élève fort intelligent, a dit une chanson comique avec une verve et un naturel remarquables.

Le drame, dans lequel ont figuré MM. B. Lévêque, A. Guyol, E. Laplace, R. Bourk, E. Fournier, R. Williams, F. Warren, J. Wogan, A. Riquelme, W. Ménard, C. Culbertson et P. Maspéro, a été parfaitement rendu, et tous se sont acquittés de leurs tâches d'une façon qui leur a valu des applaudissements fréquents et qui fait honneur à M. Brislan, à qui la direction de la pièce était confiée.

Parmi ceux qui ont cueilli des lauriers de cette fête nous avons remarqué MM. F. Bourk, A. Guyol, H. DeMahy, D. Glass, E. F. Fournier, J. Buchanan et A. Avégno, qui, ce dernier, sur neuf prix de sa classe, en a obtenu sept premiers et un second.

Nous terminerons nos remarques sur cette solennité en remerciant le père Hubert des prévenances dont il nous a comblé, et en félicitant les Révérends Pères Jésuites des heureux résultats qu'ils ont obtenus hier soir, car c'est une nouvelle preuve de l'habileté avec laquelle ils dirigent leur maison d'éducation.

LE COUVENT DE ST-JOSEPH. — Nous avons assisté hier sur aux examens de fin d'année des élèves du Couvent de St-Joseph, coin St-Philippe et Galvez, et nous avons lieu de féliciter les parents qui confient leurs filles aux bonnes Sœurs.

Il y avait une affluence considérable de dames et la salle était trop étroite pour contenir la foule qui s'y pressait.

La partie littéraire et la partie musicale de la [illegible] ont été brillantes toutes les deux.

Parmi les jeunes filles qui se sont distinguées par leur zèle et par leur aptitude au travail nous devons citer Mlle Jeanne Peyroux qui a reçu un diplôme en anglais. Mlle Blanche Pierce a reçu tous les premiers prix de la première classe.

Mlle Régina Frémaux a une jolie voix bien timbrée qu'elle a fait valoir dans une ballade anglaise; qu'elle a chantée avec beaucoup de goût, et Mlle Maria Ludre a joué un air sur le piano avec sentiment et avec méthode.

Enfin, en passant dans un appartement où l'on avait exposé les travaux d'aiguille des jeunes filles, nous avons pu nous convaincre par de nombreuses preuves de l'habileté de Mlle Régina Frémaux.

Nos remerciements aux bonnes sœurs pour leurs attentions.

MEUBLES DE LA FABRIQUE DE MALLARD. —Un magnifique ameublement en noyer noir, composé de 14 pièces, style Louis XVI, pour salon, un beau piano droit, des rideaux de galerie, une baroucho de famille, tous ces articles en parfait état, presque neufs, et de la fabrique de Mallard, seront vendus aujourd'hui à 10 heures et demie, rue Villeré 317, entre les rues Esplanade et Kerlerec, par M. Placide J. Spear, encanteur.

UN BILLET GAGNANT.—M. Timothy McCarthy, rue Julia, 251, certifie, ainsi qu'on le verra dans un avis inséré plus loin et signé de lui, qu'ayant acheté pour 25 cents au bureau de Rochon, Crosby, au coin des rues Rampart et Julia, le billet de combinaison No 15—20—56 de la loterie de la Louisiane qui a gagné au tirage de samedi, 25 juillet, le prix de 9000; le montant du prix afférant à sa part, lui a été payé immédiatement et sur présentation au bureau de la Compagnie.

AMEUBLEMENTS.—Nous avons vu hier des meubles magnifiques provenant du grand dépôt de M. Jos Hubbard, au coin des rues Rampart et Perdido. Nous avons été surpris de la modicité du prix qu'ils avaient coûté et jusqu'à présent nous n'avons rien vu de si bon marché. Nous invitons donc les personnes qui ont à faire des emplettes de meubles, à aller visiter le magasin de M. Hubbard. Elles en sortiront satisfaites pour peu qu'elles aient envie d'acheter.

Que tout le monde se le rappelle,
Le grand tirage de la Loterie
Aura lieu samedi
1er août.
Que tout le monde se le rappelle,
Le grand tirage de la Loterie
Aura lieu samedi
1er août.
Qui veut gagner un gros lot
De $10,000.

LE COMITÉ BONAPARTISTE.

On lit dans le *Droit*, sous ce titre: le Comité central de l'appel au peuple, la note suivante:

"Plusieurs journaux ont annoncé que l'instruction relative au Comité central bonapartiste avait abouti à une demande d'autorisation de poursuites contre M. Rouher, député, président du Comité. L'instruction étant loin d'être terminée, nous avons cru devoir nous abstenir de faire connaître ce résultat partiel des informations auxquelles s'est livrée la justice. Puisqu'il est rendu public, nous n'avons plus de raison pour garder le silence; nous pouvons donc affirmer que le renseignement est exact. Un rapport détaillé qui groupe tous les faits recueillis et toutes les charges qui en résultent, a en effet été adressé par le parquet au garde des sceaux, ministre de la justice, et ce rapport conclut à une demande en autorisation de poursuites contre M. Rouher, député, comme étant le président de ce Comité.

"Dans le cas où ces poursuites seraient ordonnées, ce ne serait pas devant les juges du droit commun que l'actionnaire ministère public serait porté. Ce serait, à raison de la dignité dans l'ordre de la Légion d'honneur dont M. Rouher est revêtu, la première chambre de la cour jugeant correctionnellement qui serait appelée à statuer. *A fortiori* en serait-il ainsi si la poursuite comprenait d'autres inculpés, députés ou non, anciens fonctionnaires de l'empire, haute dignitaires aussi de l'ordre de la Légion d'honneur.

"On se rappelle que c'est devant la même chambre de la cour que, par la même raison, avaient été portés les débats de l'affaire de MM. Lefèvre-Duruflé et consorts, relative aux désastres de la Société industrielle.

"L'instruction sur l'affaire du Comité central suit d'ailleurs son cours. A part les enquêtes administratives, elle a donné lieu à diverses commissions rogatoires dans plusieurs départements. Le nombre et l'importance des pièces déjà mises sous la main de la justice et des documents de toute nature qui ont été recueillis ne permettent pas de prévoir encore le terme de l'information.

A côté de la note du *Droit*, il est peut-être bon de rappeler les paroles prononcées à la tribune par M. Rouher, dans la séance du 9 juin:

M. Rouher.—Messieurs, c'est dans la trajet de Paris à Versailles que j'ai en connaissance du document qui vient d'être lu à cette tribune. Si je n'avais été prévenu que l'honorable M. Girerd se proposait d'adresser une question au gouvernement, j'en aurais pris moi-même l'initiative.

Je ne sais si ce document est apocryphe ou authentique.... (Interruptions à gauche), je ne sais ce que valent les indications plus ou moins cabalistiques qui l'entourent. (Bruit à gauche.) Je déclare qu'il n'existe, à ma connaissance, aucun comité central d'appel au peuple à Paris. Je déclare que l'honorable M. de Bourgoing n'a pas eu, plus que nous, connaissance de l'existence de cette pièce.

Louisiane.

Nous trouvons dans le *Manchester* les nouvelles suivantes:

—L'avis de décès ci-dessous nous arrive par la poste; il a mis huit jours à faire le trajet.

St-Jacques, 15 juillet.

Ce matin, 15 courant, un ours pesant environ 400 livres se promenait entre les deux levées qui font face aux habitations John Burnside et Septime Fortier, et paraissait, depuis une demi-heure au moins, admirer le cours du Mississippi ou en inspecter les levées, lorsqu'il fut interrompu par une fusillade bien nourrie. Sans paraître atteint ou déconcerté, il se mit en mesure de traverser la route où coulée qu'on voit en cet endroit; mais là, deux coups de fusils chargés à poste l'entamèrent, et un troisième lui fit rendre l'âme, s'il en avait une.

Votre serviteur, E. R.

ASSOMPTION.—Cinq individus, accusés du meurtre d'Elisha Eastwood, commis le 25 avril dernier, à 6 milles au-dessous de Napoléonville, ont été condamnés le 16 juillet à la peine de mort. Ils se nomment John Ross, Anderson Parry, James Williams, Antoine Maurice et John Robertson.

—Alexandre Craig, travailleur de l'habitation Valcour Aime, aujourd'hui Burnside, a reçu un coup de bâchette de John Bronson, travailleur de l'habitation John A. Stevenson, de St. Jean-Baptiste. Une femme, Mary Morgan, est la cause de cette tentative de meurtre dont l'auteur a du être arrêté.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Appel pour une convention générale à Baton-Rouge par les paroisses du Nord.

Le document suivant a été envoyé au *Picayune* avec prière de le publier:

Monroe, 21 juillet 1874.

La convocation d'une convention générale à la Nlle-Orléans par le comité central démocratique de l'Etat n'a certainement pas été reçue avec faveur par la population des campagnes. Plusieurs journaux dans les paroisses rurales ont désapprouvé cette mesure et ont demandé qu'une convention ait lieu hors de la Nouvelle-Orléans.

Il semble probable qu'il y aura des dissensions dans le parti conservateur, à moins qu'on prenne immédiatement des mesures pour éviter un pareil résultat qui pourrait être fatal au salut de la Louisiane. Nous croyons, cependant, que tous les différents politiques pourraient être effacés et que tous ceux qui combattent le parti de l'usurpation pourraient être réunis sous une même bannière et leurs efforts combinés rendus irrésistibles, si ceux qui diffèrent seulement sur les moyens à employer pour atteindre un pareil résultat, voulaient bien consentir à se faire des concessions mutuelles.

A notre avis, une convention où le peuple composée de délégués choisis par tous les citoyens de l'Etat qui sont opposés au radicalisme, devrait être convoquée à quelque endroit dans les campagnes, à Baton-Rouge, par exemple, pour le 1er septembre prochain.

Cette convention devrait être limitée quant au nombre des délégués; ceux-ci choisis avec soin parmi les hommes les plus purs et les plus éclairés; et c'est d'elle que nous devons attendre la ligne de conduite à suivre dans la campagne politique actuelle.

Nous croyons que les mesures qui seraient adoptées par une convention ainsi constituée et siégeant loin de la Nouvelle-Orléans seraient unanimement approuvées par tous les blancs de l'Etat, qui ne sauraient pas être mis autrement.

Persuadés que nos sentiments sont partagés par la grande majorité de la population blanche de la Louisiane, nous jugeons qu'il est de notre devoir de demander au comité central démocratique de différer la convocation d'un convention à la Nouvelle-Orléans et de s'unir à nous pour convoquer une convention dans les conditions que nous avons désignées.

John McEnery, S. D. McEnery, R. Richardson, C. H. Morrison, A. A. Gauby, R. G. Cobb, J. N. Abbey, de Ouachita.

G. C. Waddill, W. B. Broarell, de Madison.

Wade R. Young, de Catahoula.

David Todd, de Mérehouse.

T. T. Laud, W. H. Wise, J. W. Jones, W. B. Egan, N. C. Blanchard, W. A. Seay, A. W. O. Hicks, A. D. Laud, A. H. Léonard, de Caddo.

Le meurtre de Manuel de Munos.

Comme nous l'avions annoncé, le pseudo-gouverneur Kellogg, a voulu se servir de l'assassinat du malheureux Manuel de Munos, dans la paroisse Caddo, pour faire du capital politique.

Dans sa proclamation il n'a pas manqué de calomnier la Ligue Blanche, en disant qu'elle avait été complicée de cet incurtre.

Heureusement que la veuve même de Manuel de Munos se charge de donner un démenti formel à ces odieuses calomnies.

Elle a déclaré à M. Oscar Blanco, avocat, qu'elle avait mandé auprès d'elle, que son mari avait été tué par des hommes masqués qui en voulaient à son argent, et que les assassins n'avaient jamais déclaré faire partie de la Ligue blanche.

Manuel de Munos d'ailleurs était démocrate, ses opinions étaient connues et il avait appartenu pendant son séjour à la Nouvelle-Orléans au club des "Infantes de Sevrance".

M. Kellogg joue de malheur dans ses accusations.

Le Times répond.

Le *Times* a publié dimanche sa profession de foi. Il dit que sous sa nouvelle administration, il continuera à rester indépendant dans ses opinions et prêt à dire toujours la vérité.

Le *Times* a bien fait de parler, car son silence eût blâmé le condamner. Il ne s'engage pas à grand chose, cependant, lorsqu'il dit qu'il continuera à rester indépendant comme "*par le passé*".

Nous laissons nos lecteurs libres de juger si le *Times* a été plus *indépendant* dans le passé qu'il ne l'est aujourd'hui.

Les incendies de dimanche soir.

Vers onze heures et demie, ayant hier soir, le feu a été découvert dans la maison en briques, à deux étages, située au No 249 de la rue de Rampart, près Girod, appartenant à M. Edward Hansen et occupée par un tailleur du nom de Goldstein.

Un officier de police, nommé Nolan a donné le premier l'alarme, et aussitôt la porte de la boutique du tailleur, il a trouvé que le feu avait pris sous son comptoir.

Malgré les efforts des pompiers, qui sont arrivés aussi vite que possible, le bâtisse entière a été consumée. On dit qu'elle est assurée, *mais on ne sait pas pour quel montant. M. Goldstein a une assurance* de $5,000 sur ses meubles et sur son établis.

Les flammes ont gagné ensuite le magasin de quincaillerie de M. Boeswaky et l'ont considérablement endommagé. La bâtisse appartient à M. Moses Lear et on évalue les pertes totales à $8,000, couvertes par une assurance.

Vers une heure, ier matin, le feu a pris encore dans une vieille maison au coin des rues Camp et St. Andrew, occupée d'entrepôt de charbon et de bois.

Les dégats ont été insignifiants, car la police a pénétré avec l'aide de quelques citoyens à empêcher une plus grande conflagration.

Quelques minutes plus tard, un troisième incendie éclatait dans la maison en bois à un étage, sise au No 274 de la rue Sixième, appartenant à M. Thos. Conway, et occupée par lui.

La bâtisse a été partiellement détruite, mais les pertes sont plus que couvertes par une assurance de $4,000.

On peut supposer que ce feu est l'œuvre d'un incendiaire, car on a trouvé dans un appartement une bouteille d'huile de charbon et des vêtements saturés de ce même liquide.

Une rectification.

Nous avons reçu, hier soir, la visite de M. L. C. Bouchereau, qui nous a demandé de corriger certaines accusations portées contre lui dans un article intitulé "La Foster Guards en avant," qui a paru dans notre chronique de dimanche.

Comme nous ne désapprouvons pas mieux que de raison justifiés à tous ceux qui redressent a nous, quelle que soit d'ailleurs leur couleur politique, nous publierons également la version de M. Bouchereau.

Celui-ci déclare d'abord, qu'il n'est pas surnuméraire de la police métropolitaine, mais gardien particulier, employé par plusieurs propriétaires de la rue Esplanade, et il repousse avec indignation la supposition que samedi soir, il était en pouvait être dans les "vignes du Seigneur."

Il n'a pas *tenté* d'arrêter M. James Duggan, aide-marshal du club des Foster Guards, mais il l'a *actuellement* arrêté, et cela, non pas dans la rue, comme nous l'avons dit à tort, mais dans le café où M. Duggan avait fait irruption avec quelques-uns de ses compagnons.

Il a insulté M. Duggan d'avoir troublé la paix publique et il a formaté contre lui une autre accusation que nous ne répéterons pas, parce que nous n'avons pas la certitude qu'elle soit fondée.

Une quinzaine de personnes, entre autres plusieurs officiers de police du même arrêtant, ont signé un papier qui nous a été soumis, pour certifier que M. Bouchereau était parfaitement sobre lorsqu'il a arrêté M. James Duggan.

☞ On verra plus loin un avis du Dr. Oriard qui informe ses nombreux clients qu'à partir de ce jour, il donnera ses consultations de deux heures à quatre heures du soir, au coin des rues Orléans et Dauphine.

La Séance.

La situation est singulièrement dénouée. Le maréchal a parlé et son langage ferme, sans équivoque, a rassuré le pays, que les votes contradictoires et l'attitude indéfinissable de l'Assemblée avaient jeté dans de nouvelles inquiétudes. Il y a deux choses dans le Message, l'affirmation éclatante de l'incommutabilité du pouvoir septennal en ce qui concerne sa durée, et une invitation pressante à l'Assemblée de compléter son œuvre du 20 novembre, en votant les lois constitutionnelles. C'est la réponse au vote qui, selon M. Wilson, avait atteint le maréchal. On y remarquera le passage où le document présidentiel affirme nettement qu'au point de vue de la durée des pouvoirs, l'Assemblée a affirmé sa souveraineté. Ce passage a excité certaines protestations, surtout dans le petit,—de plus en plus petit,—groupe des amis de M. Thiers. Il nous semble que l'espérance doit commencer à les abandonner.

Une notable partie du centre gauche a affecté d'applaudir à ces fermes déclarations énergiques du maréchal. Le mobile de cette tactique est facile à deviner. On professe un grand respect pour le Septennat parce qu'on espère le faire verser dans la République. On veut préparer les voies à la proposition du centre gauche. C'est à ce danger que le ministère sera désormais à parer, de concert avec les conservateurs de toute nuance qui n'entendent point abdiquer au profit de la République. La campagne se dessine déjà. A quoi bon, Messieurs, disait-il le Message était-il lu que M. Périer montait à la tribune pour dire: "Prenez mon ours!" l'organisation réclamée par le maréchal, nous la voyons aussi, nous vous l'offrons, car nous sommes des hommes de gouvernement. Ce langage a rencontré beaucoup d'incédules, et le chef du centre gauche s'est pu peu fâché de ce qu'on ne prenait pas ses déclarations assez au sérieux. On se rappelait son passage au ministère, sa proposition de retour à Paris, et on avait bien le droit de sourire, quand il se disait homme de gouvernement.

Ce qu'il fallait à M. Casimir Périer, ce n'était rien moins qu'une mise en demeure à la commission des Trente d'avoir à déposer son rapport à bref délai sur sa proposition, à lui, Casimir Périer. Il avait préparé une résolution en ce sens et déjà une demande de scrutin était déposée. Le centre gauche est, en effet, prodigue en demandes de scrutin, ce qui est singulier de la part d'un groupe où tant de membres ne savent jamais compter vote. Cette fois, tout ce menaçant appareil, tous ces préoédés d'intimidation n'ont pas abouti. M. Batbie a annoncé que la commission des Trente avait arrêté ses résolutions et nommé son rapporteur, qui déposerait son travail lundi ou mardi prochain. Résolution et demande de scrutin sont retirées en portefeuille. On était parti solennellement en guerre, on avait fait un grand effort pour enfoncer une porte ouverte.

Le maréchal annonce, dans son Message, que ses ministres feront connaître à la commission constitutionnelle les idées principales sur lesquelles doivent être organisés les pouvoirs présidentiels. Je ne pensons pas qu'il soit difficile au cabinet de s'entendre sur ce point avec la majorité de la commission des Trente. D'après ce qui a percé des résolutions qu'elle a prises, on peut conjecturer que ces résolutions ne s'écarteront pas sensiblement des propositions qui seront développé par le cabinet. Nous supposons du que de cet échange de vues ne résulterera aucun retard sérieux dans le dépôt du rapport, et que nous saisiterons la semaine prochaine à cet important débat. M. Ventavon est désigné pour faire le rapport.

La proposition de dissolution de M. Raoul Duval, annoncée depuis quelques jours, a été déposée hier. Il faut avouer que les circonstances lui présentent une singulière opportunité. Elle est précédée d'un exposé des motifs, très fortement déduit, où l'honorable membre avec sa tact de modération que de talent, a énuméré toutes les circonstances qui pouvaient pousser l'Assemblée à prendre ce parti extrême. L'impuissance de fonder un gouvernement, impuissance constatée, est selon M. Raoul Duval, un motif suffisant de dissolution. Il faut que le pays se prononce. L'appel direct à la nation ayant été précédemment repoussé, il reste la voie des élections générales. L'orateur les fixe au 25 octobre. Il a demandé pour son projet la déclaration d'urgence.

Une courte discussion s'est engagée à ce sujet. Le général Billot s'est prononcé pour l'urgence, mais dans le cas où la proposition de M. Casimir Périer n'aboutirait pas. Quant à ce dernier, il se refuse absolument à ce qu'on lui coupe l'herbe sous le pied. Quoi! il est sur le point de doter le pays d'une Constitution. On dira: la Constitution Casimir Périer comme on dit Constitution Rivet, — *absolute ambo*, — et c'est à ce moment qu'on propose la dissolution! Il ne veut donc pas en entendre parler et se refuse à aborder les élections "dans l'inconnu." L'extrême gauche appuie l'urgence, mais sans mobiliser, et par l'organe d'un de ses membres les plus tirent le moins à conséquence. Le vote a lieu par assis et levé, et l'urgence est repoussée. Bourgeois cent cinquante membres à gauche et une vingtaine à droite (ceux de l'Appel au peuple) ont voté l'urgence. L'ex-prêtre droite, unique en déceptions et en colères, ne juge pas que le moment soit encore venu de céder la place.

Après ces préliminaires, qui ont causé quelque étonnement, et prolongées dans l'Assemblée, on a discuté le tout petit projet tendant à l'amélioration du sort de nos sous-officiers. Il était urgent de prendre des mesures sérieuses à cet égard si l'on voulait conserver dans les rangs de bons sous-officiers qui sont un élément indispensable d'une bonne armée. La loi de 1872 avait fixé les conditions qui rencontreront l'approbation générale. Elle augmente d'abord la solde ordinaire. En outre, elle assure à ceux qui contracteront un rengagement de 3 ans une haute solde payée supplémentaire de 30 centimes, après six ans de service, la haute paye sera de 50 centimes. Enfin, les sous-officiers rengagés à l'âge de trente-cinq ans auront droit à une pension de retraite proportionnée à la durée de leurs services, et dont le maximum sera d'environ 800 f.

Mais ce n'est pas tout. On sait qu'une loi précédemment votée assure aux sous-officiers libérés des places dans les cadres civiles. Or, si attendant qu'un emploi leur ait été attribué, ils recevront à dater du jour de leur libération, une allocation de 1 fr. 50 par jour qui se cumule avec leur pension de retraite. Ces dispositions diverses ont été favorablement accueillies par l'Assemblée, et si elles ont éprouvé certaines critiques, c'est seulement pour que certains membres les eussent désirées plus larges encore. Telles qu'elles sont, elles constituent une amélioration considérable. Elles étaient très vivement réclamées par l'armée, et nous tendons par tous les échos du corps qui se plaignaient de voir partir leurs meilleurs sous-officiers mécontents et découragés. Nous espérons que la loi sera bientôt votée qu'on en attend et répondre ses hommes d'élite dans les rangs de notre armée. S'il en est ainsi, nous ne regretterons en aucune façon les charges nouvelles qu'elles pourra imposer au budget.

(*Patrie.*)

On a remarqué le ton bref et sec de la note par laquelle le *Journal Officiel* annonce que M. le maréchal de Mac Mahon a refusé de accepter la démission des ministres.

La dépêche communiquant cette nouvelle est *préfète* et encore plus hautaine.

"M. le maréchal de Mac-Mahon a *péremptoirement* refusé d'accepter la démission de,....."

Le *Journal de Nice* annonce le mariage à Cannes de M. le comte de Bari, frère du Vice-roi de Naples, avec la princesse Blanche d'Orléans, fille du duc de Nemours.

—Le grand prix de Rome pour la composition musicale a été décerné hier, au palais de l'Institut, à la suite de deux jugements successifs, dont voici les résultats.

Jugement de la section de musique de l'Académie, composée de MM. A. Thomas, H. Reber, F. David, V. Massé, F. Bazin, auxquels étaient joints MM. Vaucorbeil, Massenet et Saint Saëns.

Le premier grand prix a été décerné à M. Ehrarht, par 7 voix sur 8.

Le second grand prix à M. Véronge de la Nux, par 5 voix sur 8.

Par 5 voix sur 8, la section et les jurés adjoints de cet élément n'ont pu s'entendre pour décerner un deuxième second grand prix.

Une mention honorable a été accordée à M. Wormser, par 6 voix sur 8.

Les sections réunies de l'Académie des beaux-arts ont confirmé les résultats précédents par des votes, tout voisins les chiffres. Nombre de votants, 18.

Premier grand-prix: M. Ehrarht, 18 voix.

Second grand-prix: M. Véronge de la Nux, 18 voix.

Sur cette question: Y a-t-il lieu à donner un deuxième second grand-prix, le membre ayant voté pour l'affirmative a [illegible] le sous-centre, le [illegible] relative de la section de musique et des jurés adjoints a été maintenue, les deux tiers des voix étant indispensables pour l'adoption.

Mention honorable M. Wormser, 18 voix.

M. Ehrarht, le premier grand-prix, est élève de M. Henri Reber. M. Véronge de la Nux et Wormser sont élèves de M. François Bazin.

La séance de M. Ehrarht, qui avait chanté à la distribution solennelle des prix de Rome, a eu hier pour interprètes: Mme Ferrari-Madier, MM. Nicot et Brion, d'Opéra.

Les correspondances officielles de Madrid ne sont malheureusement pas exemptes de violences et de brutalité comme par les carlistes à l'encontre des populations des villes ou villages dont ils s'emparent: une lettre publiée par le *Times* et datée de Santander, 4 juillet, fait mention également des cruautés dont les troupes républicaines, de leur côté, se seraient rendues coupables.

"Il est impossible, dit cette lettre, de décrire tout ce que l'armée républicaine a fait de mal; partout où elle a passé, elle n'a laissé que ruines, deuil et désolation. Les champs ont été détruits, les troupeaux égorgés, les greniers pillés de fond en comble, les habitations particulières détruites. Les républicains ont commis des actes horribles atroces.

Nous ne voulons certes pas nous faire plus garants des affirmations contenues que des déclarations républicaines dont le cas qui nous occupe, mais nous croyons que, de part et d'autre, il y a eu des abus nombreux et des errantes commises, abus et errantes qui malheureusement sont la triste et ordinaire cortège des dissensions civiles et des guerres de partis.

(*Patrie.*)

On raconte le propos suivant qu'aurait tenu M. Thiers:

L'ex-président de la république n'est pas tempérament quand il peut tout de suite produire le trouble et prédire de la division du pays et collègues. Les républicains de l'Assemblée ayant voulu ajourner qu'à tactique fâcheuse; "Messieurs, aurait dit M. Thiers, quand j'ai un lapin sur le dos de mon fusil, je n'attends pas huit jours pour tirer dessus."

La Loterie de la Louisiane
Offre de grands avantages,
Les lots gagnants sont à nombreux
Et le prix du billet est modéré!
La Loterie de la Louisiane
Offre de grands avantages,
Les lots gagnants sont à nombreux
Et le prix du billet est modéré!
Essayez donc votre chance,
Essayez donc votre chance.

☞

Un remède capital partout.—Il y a bien de l'Atlantique au Pacifique et du Maine au Golfe du Mexique, mais dans cet espace il n'y a pas une ville, pas un bourg, pas un hameau, en campagne où les "Pilules Mitiers" de Bellamy ne soient bien connues et très demandées. C'est le grand remède de famille du peuple américain, et partout on le prend comme une sauvegarde contre les maladies de la saison. Il est reconnu que la commission des Trente avait arrêté ses résolutions et nommé son rapporteur, qui déposerait son travail lundi ou mardi prochain. Résolution et demande de scrution sont retirées en portefeuille. On était parti solennellement en guerre, on avait fait un grand effort pour enfoncer une porte ouverte.

Le maréchal annonce, dans son Message, que ses ministres feront connaître à la commission constitutionnelle les idées principales sur lesquelles doivent être organisés les pouvoirs présidentiels. Je ne pensons pas qu'il soit difficile au cabinet de s'entendre sur ce point avec la majorité de la commission des Trente. D'après ce qui a percé des résolutions qu'elle a prises, on peut conjecturer que ces résolutions ne s'écarteront pas sensiblement des propositions qui seront développé par le cabinet. Nous supposons du que de cet échange de vues ne résulterera aucun retard sérieux dans le dépôt du rapport, et que nous saisiterons la semaine prochaine à cet important débat. M. Ventavon est désigné pour faire le rapport.

La proposition de dissolution de M. Raoul Duval, annoncée depuis quelques jours, a été déposée hier. Il faut avouer que les circonstances lui présentent une singulière opportunité. Elle est précédée d'un exposé des motifs, très fortement déduit, où l'honorable membre avec sa tact de modération que de talent, a énuméré toutes les circonstances qui pouvaient pousser l'Assemblée à prendre ce parti extrême. L'impuissance de fonder un gouvernement, impuissance constatée, est selon M. Raoul Duval, un motif suffisant de dissolution. Il faut que le pays se prononce. L'appel direct à la nation ayant été précédemment repoussé, il reste la voie des élections générales. L'orateur les fixe au 25 octobre. Il a demandé pour son projet la déclaration d'urgence.

Une courte discussion s'est engagée à ce sujet. Le général Billot s'est prononcé pour l'urgence, mais dans le cas où la proposition de M. Casimir Périer n'aboutirait pas. Quant à ce dernier, il se refuse absolument à ce qu'on lui coupe l'herbe sous le pied. Quoi! il est sur le point de doter le pays d'une Constitution. On dira: la Constitution Casimir Périer comme on dit Constitution Rivet, — *absolute ambo*, — et c'est à ce moment qu'on propose la dissolution! Il ne veut donc pas en entend